

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 Septembre 2010

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 20 H 30

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ Messieurs LAGIER Claude, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Bernard DETREAU, Alain D'HEILLY.

Secrétaire de séance : *Monsieur Bernard MUNARI.*

Ordre du jour :

- ✓ Choix de la Société pour le Parc Photovoltaïque.
- ✓ Syndicat Mixte du Buëch.
- ✓ Questions diverses.

⇒ Choix de la Société pour le Parc Photovoltaïque

Le Maire rappelle : la Commune de La Bâtie Montsaléon dispose en bien privé d'un bois dénommé « Bois de Celas », cadastré Section A n°2, d'une superficie de 53 ha 82 a 20 ca. Ce bois pourrait accueillir un Parc Photovoltaïque de 24 ha pour une puissance de 12MW. En fonction de l'étude environnementale et botanique, le parc de 24 ha sera positionné en fonction sur la surface totale. Une délibération sera prise afin d'établir un acte notarié délimitant les 24 ha.

Une mise en concurrence pour la mise en location d'une parcelle communale pour la construction d'un parc photovoltaïque a été effectuée, en date du 30 Juillet 2010, et publiée sur <http://www.marches-publics.info>. Le même jour, envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP. Une publication est parue également dans le Dauphiné Libéré, le 04 Août 2010.

La mise en concurrence a permis 171 visites du site internet des marchés publics, 21 sociétés ont procédé au retrait de l'offre. 20 sociétés ont pris contact avec la collectivité et 8 se sont déplacées sur le site.

L'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres, a eu lieu le 03 Septembre 2010, à partir de 14 heures

30.6 sociétés ont été retenues et une demande de confirmation de candidature, maintien ou révision de l'offre leur a été proposée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie de nouveau le 09 Septembre 2010 à 18 heures et a retenu 3 sociétés.

Les trois sociétés retenues ont été invitées à présenter la société, les garanties financières et expliciter l'offre. La soutenance a eu lieu le 17 Septembre 2010, à 14 heures 30, au cours d'un Conseil Municipal.

Le 23 Septembre 2010, à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui s'est tenu à 20 heures 30, un large débat s'est engagé concernant le choix de la société.

Les Sociétés retenues : VOLTALIA, SOLAIREDIRECT et VALECO sont analysées suivant différents critères qui sont :

- L'offre de location
- La durée du bail
- La capacité financière de la Société
- Le projet
- Les garanties.

A l'issue d'un tour de table, aucune société ne se dégage, le Conseil Municipal est partagé.

Le Maire propose de procéder à un vote à bulletin secret. La majorité du Conseil Municipal adopte ce mode de scrutin.

VOTE :

| | |
|-------------------------|---------------|
| ✓ Société VALECO | 5 voix |
| ✓ Société VOLTALIA | 0 voix |
| ✓ Société SOLAIREDIRECT | 5 voix |

Aucune décision n'est prise sur le choix de la société.

Devant cette impasse le Maire propose d'en référer au service du contrôle de la légalité à la Préfecture des

Hautes-Alpes, afin de connaître la marche à suivre, aucune société n'étant majoritaire.

⇒ **Syndicat mixte du Buëch**

Le Maire expose que le Conseil Général des Hautes-Alpes propose de monter un Syndicat Mixte de la Vallée du Buëch sur cinq thèmes de développement, lecture est faite du projet de délibération transmis par le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Le Maire propose d'adhérer à ce syndicat.

VOTE : unanimité

⇒ **Questions diverses**

Composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Un point sur l'aménagement village (plaques de rues).

Soupe au pistou (organisée par le Comité des fêtes).

N'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 23 H 00.

Le Maire

Alain D'HEILLY